



## 5ème révision de l'AI: quels enjeux?

Maintenant que la 5ème révision a été acceptée par le peuple suisse et qu'elle entrera en vigueur le 1er janvier 2008, il s'agit de comprendre ce qui a été modifié et comment les entreprises pourront bénéficier de ces changements, qui se sont effectués en leur faveur. Les enjeux sont de taille!

### **Lieu**

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Les Lovières 13, 2720 Tramelan.

### **Durée**

4 heures, y compris un apéritif dînatoire.

### **Date et horaires**

Lundi 29.10.07 de 16h30 à 20h30.

### **Animateur**

François Wagner, expert fédéral en assurances sociales diplômé. Est à la tête d'une petite entreprise de conseil et formation après avoir travaillé 10 ans au service juridique de l'assurance-chômage.

### **Objectifs**

Se familiariser avec une nouvelle philosophie et savoir utiliser les moyens mis à disposition par la nouvelle loi de l'assurance-invalidité.

### **Méthode et contenu**

La présentation se fera au moyen d'un document PowerPoint qui sera ensuite distribué aux personnes présentes.  
Des outils permettant de trouver informations et formulaires seront proposés.  
Enfin, des exemples et des questions des participants permettront de rendre cette information pratique et accessible à chacun.

Centre interrégional de perfectionnement (CIP)  
Direction  
Les Lovières 13  
2720 Tramelan

Affranchir svp

RENDEZ-VOUS FORM-ACTION

## Public-cible

Ce programme est recommandé à toute personne dirigeant une entreprise, aux cadres, décideurs, collaborateurs des RH et tout acteur de l'économie.

## Prix

CHF 200.00 comprenant le support de cours et l'apéritif dînatoire.

## Inscription

Au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation à participer au cours sera adressée aux participants **après** le délai d'inscription.

## Délai d'inscription

Jusqu'au 10 octobre 2007 au plus tard; comme le nombre de participants est limité à 20 au maximum, les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

## Conditions d'annulation

1. Pour chaque action de formation, il y a lieu de respecter le délai d'inscription qui figure ci-dessus.
2. Sauf cas de force majeure dûment justifié, le retrait d'inscription de la part du client entraîne pour celui-ci des frais d'annulation calculés comme suit dans le cas présent :
  - 2.1. Lorsque l'annulation nous parvient dans les 8 jours suivant le délai d'inscription, les frais se montent à 40 % de la finance d'inscription.
  - 2.2. Lorsque l'annulation nous parvient plus de 8 jours après le délai d'inscription, les frais se montent à 80 % de la finance d'inscription.
  - 2.3. Dès que le cours a commencé, la finance d'inscription est due intégralement.
3. Le CIP se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

## Renseignements

Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Les Lovières 13, 2720 Tramelan  
M. Didier Juillerat, directeur du CIP; tél. 032 486 06 06 et fax 032 486 06 07  
Courriel : didier.juillerat@cip-tramelan.ch.

## Concept Form-Action

Form-Action est axé sur la rencontre, les échanges et la formation.  
Des thèmes brûlants de l'actualité économique sont le point central de la démarche. Les « Rendez-vous Form-Action » ont lieu trois ou quatre fois par année. L'originalité de cette offre réside dans sa programmation en fin d'après-midi. Le concept Form-Action est issu d'une collaboration CIP-CEP.

# Bulletin d'inscription

## RENDEZ-VOUS FORM-ACTION

je m'inscris à la formation « 5ème révision de l'AI » du 29.10.07  
No CIP-330-009-07/1

Nom :	Prénom :
Activité professionnelle :	Tél. privé :
Rue et No :	NP et localité :
Courriel :	
Êtes-vous membre de la CEP ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Employeur (adresse complète) :	Tél. prof. :
	FACTURE à envoyer : <input type="checkbox"/> à moi-même <input type="checkbox"/> à mon employeur / à mon entreprise

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'annulation figurant dans la présente brochure et, par ma signature, les avoir acceptées.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

À retourner au CIP, M. Didier Juillerat, Les Lovières 13, 2720 Tramelan  
jusqu'au 10 octobre 2007 au plus tard.